

# GRILLE TARIFAIRE ET MODALITES

PERISCOLAIRE				
* Petit déjeuner ** Repas inclus	QF de 0€ à 800€	QF de 801€ à 1000€	QF de 1001€ à 1500€	QF de 1501€ et +
<b>Matin</b>				
7h00-7h30*	1.47 €	1.61 €	1.76 €	1.90 €
7h30-8h30	1,95 €	2,23 €	2,53 €	2,79 €
<b>Midi **</b>				
11h30-13h30	8.22 €	8,58 €	8,86€	9,08€
<b>Soir</b>				
16h30-17h30	2,50 €	2,79 €	3,08 €	3,34 €
16h30-18h30	4,28 €	4,85 €	5,43 €	5,96 €
<b>Mercredi</b>				
7h00-8h00*	2.94 €	3.22 €	3.52 €	3.80 €
8h00-13h30 **	12.60 €	13.22 €	13.87 €	14.40 €
13h30 –18h00	7,30 €	7,81 €	8,28 €	8,75 €
8h00-18h00	19.90 €	21.03€	22.15€	23.15 €

PETITES ET GRANDES VACANCES				
	QF de 0€ à 800€	QF de 801€ à 1000€	QF de 1001€ à 1500€	QF de 1501€ et +
<b>Journée</b>				
9h00-18h00**	17.96 €	18.80 €	19.62 €	20.36 €
7h30-9h00	2,41 €	2,54 €	2,69 €	2,81 €
<b>Forfait semaine = -20% par journée</b>				
9h00-18h00**	14,37€	15.04€	15,70 €	16,29 €
<b>Après-midi</b>				
13h30-18h00	7,30 €	7,81 €	8,28 €	8,75 €
<b>Forfait semaine = -20% par après-midi</b>				
13h30-18h00	5,85 €	6,22 €	6,62 €	7,00 €

Tarifs applicables  
du 1<sup>er</sup> Mai 2024  
au 31 août 2025



### **Fonctionnement de la tarification aux quotients :**

Le quotient familial est calculé par la Caf pour l'ensemble des allocataires.

Pour obtenir ce quotient nous devons posséder :

- Votre numéro d'allocataire
- Votre autorisation pour accéder à CDAP et ainsi connaître votre quotient qui sera retenu pour la période de tarification mentionnée ci-contre.

Pour les quotients non connus sur CADP ou les allocataires des autres caisses, la photocopie de votre attestation de quotient familial ou votre dernier relevé d'avis d'imposition sera demandée.

En cas de non communication de l'autorisation de consulter le quotient ou de des pièces justificatives, le barème **le plus élevé** sera automatiquement appliqué.

Les accueils de loisirs sont déclarés auprès de la SDJES du Doubs.

Ils sont soutenus par le SIVOS de Sancey et la Caf du Doubs.

Adhérer à Familles Rurales au prix de 20 € (année 2024), c'est :

- ◆ Permettre, partout en France, la création des services dont toutes les familles ont besoin
- ◆ Défendre au quotidien vos intérêts et ceux de votre famille
- ◆ Soutenir un projet de qualité et des valeurs essentielles
- ◆ Donner au Mouvement les moyens d'agir

Modalités et modes de paiement :

Les factures doivent être payées à la date d'échéance de préférence par Prélèvement ou par Chèque à l'ordre de Familles Rurales Sancey, mais aussi par Chèques Vacances ANCV ou CESU.

Aides possibles :

CAF, MSA, comité d'entreprise sous certaines conditions et sur présentation des justificatifs.